CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Case
FRC
3292

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

MESSAGE.

EXTRAIT du registre des délibérations du Directoire exécutif.

Du 7 floréal, l'an sixième de la République française, une et indivisible.

26 Avril 1798

LE Directoire exécutif, formé au nombre de membres requis par l'article 142 de la Constitution, arrête qu'il sera fait au Conseil des Cinq-Cents un message dont la teneur suit :

Le Directoire exécutif au Conseil des Cinq-Cents.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Le Directoire exécutif a reçu pendant la tenue des séances de l'assemblée électorale du département de la Seine, des renseignemens détaillés sur ses opérations. Le moment est venu de vous les faire connoître ; et

c'est un devoir qu'il remplit avec d'autant plus d'empressement, qu'il s'agit d'éclairer votre religion sur un objet qui tient essentiellement au maintien de la constitution, au salut de la République, et à la tranquillité de tous les citoyens.

Le Directoire exécutif appelle toute votre attention sur les pièces qu'il vous transmet ; elles vous dévoileront des irrégularités innombrables, des manœuvres audacieuses, des violations manifestes de la constitution et des lois, dans lesquelles il est impossible de méconnoître l'influence étrangère.

Les mêmes manœuvres se sont multipliées sur d'autres points de la République. Le Directoire exécutif vous fera passer successivement les renseignemens qu'il a reçus à cet égard.

Citoyens représentans, le peuple français attend de vous le repos et le bonheur dont vous vous êtes chargés de le faire jouir, lorsque vous vous êtes sagement réservé le jugement des élections. Le patriotisme qui vous anime est pour la nation entière un sûr garant que ses espérances ne seront pas trompées.

Le président du Directoire exécutif,

Signé, MERLIN.

Par le Directoire exécutif, le secrétaire-général,

Signé, LAGARDE.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Floréal an 6.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

857